

OFI INVEST CRÉDIT EUROPE

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Crédit Europe.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

| Parts | Code ISIN | Affectation des sommes distribuables | | Devise de libellé | Montant initial de la part | Souscripteurs concernés | Montant minimum pour la première souscription | Montant minimum pour les souscriptions ultérieures |
|-------|--------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------------|--|---|--|
| | | Revenu net | Plus-values nettes réalisées | | | | | |
| IC | FR0007085386 | Capitalisation | Capitalisation | Euro | 500 euros | Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC. | Pas de minimum | Pas de minimum |
| ID | FR0007030663 | Distribution | Capitalisation et/ou distribution | Euro | 500 euros | Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC. | Pas de minimum | Pas de minimum |

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate (coupons réinvestis) en investissant dans des obligations privées d'émetteurs de pays européens et de pays membres de l'OCDE.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate, coupons réinvestis. Il s'agit d'un indice obligataire composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade » émis en euro. Il est calculé et publié quotidiennement par Bloomberg.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarte matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé aux marchés de taux de pays européens et des pays membres de l'OCDE.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 25% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Le portefeuille d'investissement sera structuré selon le processus de gestion suivant :

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité ;
- gestion des positions sur la courbe des taux ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit ;
- gestion de l'allocation sectorielle ;
- sélection des émetteurs ;
- choix de titres.

Les titres détenus seront émis par des émetteurs des pays européens et des pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 10% de l'actif en toutes devises.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité du Fonds dans la fourchette de 0 à +10 et non de surexposition systématique.

| | |
|--|--|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré : | Entre 0 et +10 |
| Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi : | Euro : de 90 à 100% de l'actif net Toutes devises : de 0% à 10% de l'actif net |
| Niveau de risque de change supporté par le FCP : | De 0% à 100% de l'actif net |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé : | Europe et pays membres OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toutes zones géographiques : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net |

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP pourra être investi entre 0 % et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ou de tailles, d'émetteurs de pays européens ou d'autres pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents.

Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays européens et des pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents. Les titres appartiendront entre 90% et 100% de l'actif net au secteur privé, et dans la limite de 10% de l'actif net au secteur public.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créances et instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- titres subordonnés
- obligations High Yield
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variables
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- bons du trésor

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0% et 10% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en euro, et dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

| | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger | 10% |
| FIA de droit français* | 10% |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 10% |
| Fonds d'investissement étrangers | N/A |

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name) et Total Return Swaps (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 10% de son actif net, à l'exception des obligations callables et puttables à hauteur de 100%, les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et devises ;
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréction unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents :

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écartier des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Durée de placement recommandée

De deux (2) à cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 25%.

16/05/2025 :

ESMA fund naming : Ofi Invest ESG Crédit Europe change de dénomination au profit d'Ofi Invest Crédit Europe et mise à jour des données PRIIPS.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

17/10/2025 :

- Modification de l'approche ESG retenue par le Fonds : le Fonds visera désormais une approche en amélioration de note simple qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate ;
- Modification de la catégorie AMF du Fonds : le Fonds sera désormais soumis aux exigences de la communication réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers au regard de la position-recommandation AMF n°2020-03 (approche non significativement engageante aussi nommée « catégorie 2 AMF »).

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit Investment Grade a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (BBB et High Yield), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année et +4,6 % pour le High Yield.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, expliquée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 3,92% pour la part IC et la part ID contre 3,65% pour son indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate, coupons réinvestis.

| Nom | Code ISIN | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|----------------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|------------|
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE PART IC | FR0007085386 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 3,92% | 3,65% | 1 472,44 € | 1 530,21 € |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE PART ID | FR0007030663 | 30/09/2024 | 30/09/2025 | 3,92% | 3,65% | 669,71 € | 685,57 € |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS | CATEGORIE | ISIN | TITRE | MOUVEMENTS | |
|--------------------------|-------------|--------------|-------------------------------------|---|---------------|
| | | | | (en devise de comptabilité, hors frais) | |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OPC | FR001400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I | 84 324 320,63 | 81 679 881,08 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | FR001400XHU4 | BNP PARIBAS VAR 18/02/2037 | 2 800 000,00 | 1 891 361,00 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | FR001400M6F5 | SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031 | | 2 452 255,00 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | XS1796079488 | ING GROEP VAR 22/03/2030 | | 2 393 520,00 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | FR0014005V34 | BPCE SA VAR 13/01/2042 | | 2 128 588,00 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | XS2979759359 | ROYAL BANK OF CANADA VAR 22/01/2031 | 2 088 387,00 | 805 402,40 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | XS3153087559 | ING GROEP NV VAR 20/08/2037 | 2 000 000,00 | |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | FR0014005V67 | BPCE SA VAR 13/10/2046 | 1 961 300,00 | |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | FR0014005U9 | BNP PARIBAS VAR 31/08/2033 | | 1 916 445,00 |
| OFI INVEST CRÉDIT EUROPE | OBLIGATIONS | FR001400FB22 | BPCE SA VAR 25/01/2035 | | 1 898 257,00 |

Réfaction – Ofi Invest Crédit Europe – Part ID – Code ISIN : FR0007030663

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : **12,34€**

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : **0€**
- Dont par non éligible à la réfaction : **12,34€**

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : **24 200 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : **5 015 890 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Ofi Invest Crédit Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Crédit Europe

Identifiant d'entité juridique :
969500WWXLF3CN0I9C51

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

| Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ? | |
|---|---|
| <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____ % | <input checked="" type="radio"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,13% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest Crédit Europe (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,13% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,72 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,22 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 66,13% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG moyen du portefeuille s'établit à **8,16** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG trimestriel de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **7,27** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 25% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 63,13%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives
 correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

| Indicateur d'incidence négative | Elément de mesure | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------|--|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | | |
| | 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 | 3792,41 Teq CO2 | 3969,01 Teq CO2 | Ajustement de la formule |
| | | | | | Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte |

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

| | | | | | | |
|--|--|---|--------------------------------|--------------------------------|---|---|
| Emissions de gaz à effet de serre | | | Taux de couverture = 92,13 % | Taux de couverture = 80,92% | <p>d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR</p> <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> | <p>dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de « production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production »</p> <p>Analysé de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.</p> |
| | | | 1338,80 Teq CO2 | 996,01 Teq CO2 | | |
| | | | Taux de couverture = 92,13 % | Taux de couverture = 80,92% | | |
| | | | 37769,10 Teq CO2 | 28530,04 Teq CO2 | | |
| 2. Empreinte carbone | | <p>Emissions de GES de niveau 2</p> <p>Emissions de GES de niveau 3</p> <p>Emissions totales de GES</p> | Taux de couverture = 92,13 % | Taux de couverture = 80,92 % | <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> | <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p> |
| | | | 42900,32 (Teq CO2) | 33495,07 Teq CO2 | | |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | | <p>Empreinte carbone</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</p> <p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)</p> | 278,64 (Teq CO2/million d'EUR) | 254,43 (Teq CO2/million d'EUR) | <p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> | <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p> |
| | | | Taux de couverture = 92,34 % | Taux de couverture = 80,92 % | | |
| | | | 545,43 (Teq CO2/million d'EUR) | 538,78 (Teq CO2/million d'EUR) | | <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p> |
| | | | Taux de couverture = 92,23 % | Taux de couverture = 80,92 % | | |

| | | | | | | |
|--------------|--|---|---|---|--|---|
| | | | | | | d'incidences négatives (PAI). |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 0,12 % | 0,14 % | | Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie | Part d'énergie non renouvelable consommée = 58,79 % Taux de couverture = 92,07 % Part d'énergie non-renouvelable produite = 37,52 % Taux de couverture = 28,77 % | Part d'énergie non renouvelable consommée = 56,64 % Taux de couverture = 84,10 % Part d'énergie non-renouvelable produite = 43,30 % Taux de couverture = 19,11 % | | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 0,40 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 96,03 % | 0,39 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 92,11 % | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1,39 % Taux de couverture = 88,51 % | 0,01 % Taux de couverture = 90,89 % | | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle |

| | | | | | | |
|---|--|---|-------------------------------|------------------------------|--|--|
| | | | | | | sur l'huile de palme. |
| | | | | | | <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 10487,15 (T/million d'EUR CA) | 5075,62 (T/million d'EUR CA) | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 84,34 (Tonnes) | 45,93 (Tonnes) | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0 % | 0 % | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; |

| | | | | | |
|-----|--|---|------------------------------|------------------------------|--|
| | | | | | Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. |
| | | | | | <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | 0,37 % | 0,37 % | Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. |
| 11. | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | Taux de couverture = 91,32 % | Taux de couverture = 96,67 % | Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. |
| 12. | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 13,75 | 19,54 | <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
| | | | Taux de couverture = 52,93 % | Taux de couverture = 45,36 % | Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. |
| 13. | Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 40,72 % | 40,70 % | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion |
| | | | Taux de couverture = 96,25 % | Taux de couverture = 94,93 % | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration» ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. |
| | | | | | Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. |

| | | | | | | |
|---|---|--|------------------------------|------------------------------|--|---|
| | | | | | | <i>Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</i> |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | | <i>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</i> |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | | | |
| Eau, déchets et autres matières | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques | Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques | 0 % | 0 % | | <i>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</i> |
| | | | Taux de couverture = 90,94 % | Taux de couverture = 94,54 % | | <i>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)</i> |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0,10 % | 0,11 % | | <i>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »</i> |
| | | | Taux de couverture = 95,48 % | Taux de couverture = 93,89 % | | <i>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</i> |
| | | | | | | <i>Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</i> |

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Actif | Secteur | Poids | Pays |
|---|-------------------------------|-------|-------------|
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | | 3,57% | France |
| LA BANQUE POSTALE MTN RegS | Finance | 1,20% | France |
| BPCE SA RegS | Finance | 1,15% | France |
| ING GROEP NV MTN RegS | Finance | 1,14% | Pays-Bas |
| AGEAS SA RegS | Finance | 1,11% | Belgique |
| ENGIE SA MTN RegS | Services aux collectivités | 1,08% | France |
| AXA SA MTN RegS | Finance | 1,07% | France |
| ORANGE SA MTN RegS | Services de communication | 1,05% | France |
| BELFIUS BANQUE SA MTN RegS | Finance | 1,04% | Belgique |
| BANK OF AMERICA CORP MTN RegS | Finance | 1,01% | États-Unis |
| ASTRAZENECA FINANCE LLC MTN RegS | Santé | 1,00% | Royaume-Uni |
| MONDI FINANCE PLC MTN RegS | Biens et services industriels | 0,99% | Autriche |
| CASTELLUM HELSINKI FINANCE HOLDING MTN RegS | Immobilier | 0,99% | Suède |
| BANCO BPM SPA MTN RegS | Finance | 0,98% | Italie |
| AROUNDOWN SA | Immobilier | 0,97% | Allemagne |

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **97,83%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **2,17%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **1,40 %** de liquidités ;
- **-1,52 %** de dérivés ;
- **2,29 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

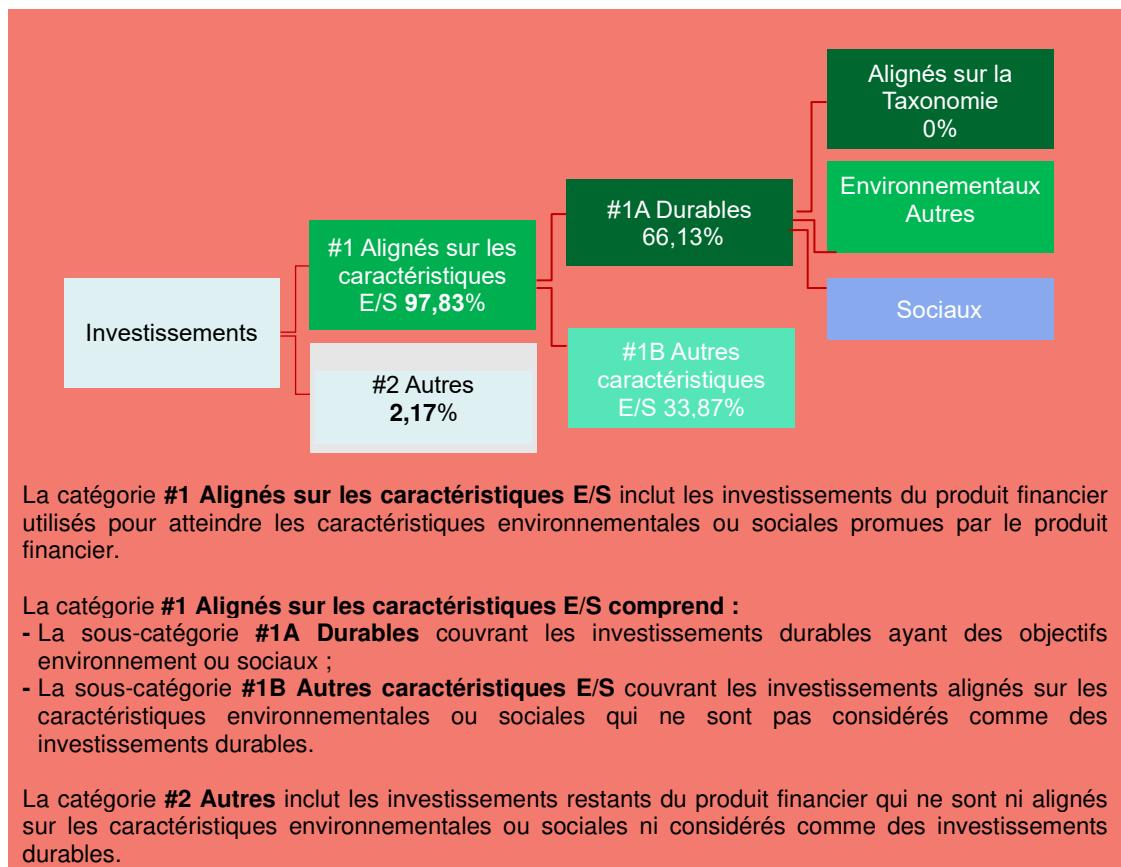
Le Fonds a 66,13% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 25% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durables.

investissements dans des actifs spécifiques.





Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| Secteurs | poids |
|--|--------|
| Finance | 40,94% |
| Services aux collectivités | 16,16% |
| Industrie | 8,45% |
| Immobilier | 8,18% |
| Services de communication | 5,76% |
| Biens et services industriels | 5,32% |
| Santé | 4,23% |
| Consommation discrétionnaire | 3,82% |
| Autre | 3,57% |
| Technologies de l'information | 1,86% |
| Soins de santé | 1,71% |
| Autre | 0,00% |
| Confidential - For Internal Use Only. Generated: Oct 20 2025 07:29:32 CEST | 0,00% |
| Powered by BlackRock Solutions® | 0,00% |

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

Oui

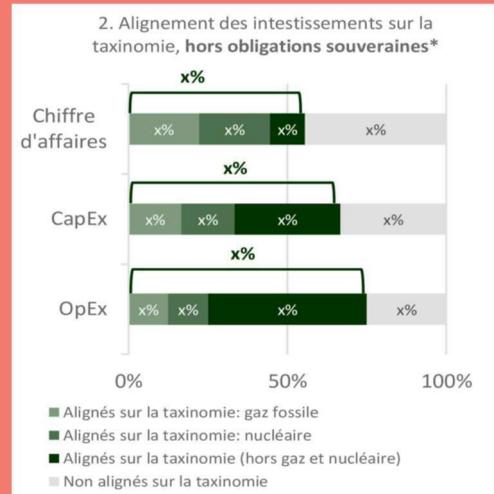
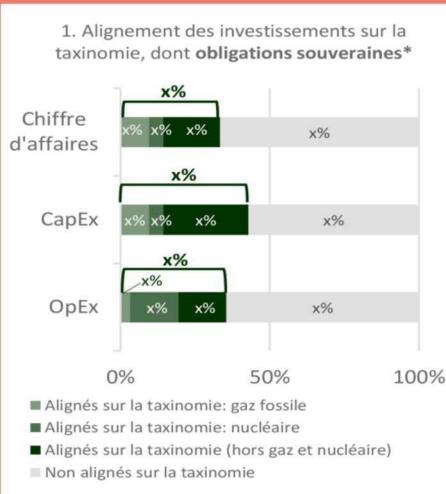
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan

● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **38,21%**.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre
du règlement (UE)
2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 8,16%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice Bank of America Merill Lynch Euro Corporate (ER00) qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST CREDIT EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
Fonds Commun de Placement
OFI INVEST CREDIT EUROPE
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST CREDIT EUROPE

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST CREDIT EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 18/12/2025 17:42:49



Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | - | - |
| Titres financiers | 179 227 120,20 | 168 100 845,53 |
| Actions et valeurs assimilées (A) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations convertibles en actions (B) | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 170 227 888,35 | 164 218 910,46 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 170 227 888,35 | 164 218 910,46 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances (D) | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 6 300 989,94 | 3 564 263,40 |
| OPCVM | 6 300 989,94 | 3 564 263,40 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Autres OPC et fonds d'investissements | - | - |
| Dépôts (F) | - | - |
| Instruments financiers à terme (G) | 2 698 241,91 | 317 671,67 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Prêts (I) | - | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - | - |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 179 227 120,20 | 168 100 845,53 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 2 819 452,44 | 996 901,20 |
| Comptes financiers | 278 982,19 | 21 438,26 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*) | 3 098 434,63 | 1 018 339,46 |
| Total Actif I+II | 182 325 554,83 | 169 119 184,99 |

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 169 818 160,42 | 151 926 857,38 |
| Report à nouveau sur revenu net | 417,80 | 392,79 |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - | - |
| Résultat net de l'exercice | 6 660 897,60 | 15 472 361,97 |
| Capitaux propres | 176 479 475,82 | 167 399 612,14 |
| Passifs de financement II (*) | - | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 176 479 475,82 | 167 399 612,14 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Instruments financiers à terme (B) | 2 698 241,91 | 317 671,67 |
| Emprunts (C) | - | - |
| Autres passifs éligibles (D) | - | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D | 2 698 241,91 | 317 671,67 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 3 146 732,98 | 1 400 803,73 |
| Concours bancaires | 1 104,12 | 1 097,45 |
| Sous-total autres passifs IV | 3 147 837,10 | 1 401 901,18 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 182 325 554,83 | 169 119 184,99 |

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur actions | - | - |
| Produits sur obligations | 4 196 214,31 | 3 529 212,64 |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur des parts d'OPC | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | 26 631,08 | 65 250,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Produits sur prêts et créances | - | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Autres produits financiers | 28 022,52 | 30 576,40 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 4 250 867,91 | 3 625 039,04 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | -416 174,19 | -283 155,56 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Charges sur emprunts | - | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Charges sur passifs de financement | - | - |
| Autres charges financières | -3 900,56 | -12 596,16 |
| Sous-total Charges sur opérations financières | -420 074,75 | -295 751,72 |
| Total Revenus financiers nets (A) | 3 830 793,16 | 3 329 287,32 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - | - |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges : | | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -686 101,45 | -669 851,35 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | - | - |
| Impôts et taxes | - | - |
| Autres charges | - | - |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -686 101,45 | -669 851,35 |
| Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B | 3 144 691,71 | 2 659 435,97 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 25 537,68 | -114 877,73 |
| Sous-total Revenus nets I = C+D | 3 170 229,39 | 2 544 558,24 |

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|---------------------|----------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus et moins-values réalisées | 2 762 024,39 | -3 540 299,17 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -62 721,99 | -61 312,49 |
| Frais de recherche | - | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 2 699 302,40 | -3 601 611,66 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 480,53 | 318 977,31 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F | 2 699 782,93 | -3 282 634,35 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 745 467,96 | 17 262 188,07 |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises | 59,32 | 58,07 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - | - |
| Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G) | 745 527,28 | 17 262 246,14 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 45 358,00 | -1 051 808,06 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H | 790 885,28 | 16 210 438,08 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | - | - |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | - | - |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K | - | - |
| Impôt sur le résultat V | - | - |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 6 660 897,60 | 15 472 361,97 |

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé aux marchés de taux de pays européens et des pays membres de l'OCDE.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le Fonds n'est pas labellisé ISR.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 | 29/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actif net | | | | | |
| en EUR | 176 479 475,82 | 167 399 612,14 | 178 773 053,90 | 174 984 404,72 | 207 102 062,55 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Catégorie de parts IC | 68 922,7468 | 65 501,3107 | 73 035,3023 | 77 873,3755 | 67 519,2856 |
| Catégorie de parts ID | 103 582,1862 | 105 944,4662 | 131 883,2102 | 127 031,8882 | 146 686,4132 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | 1 530,21 | 1 472,44 | 1 336,43 | 1 276,42 | 1 514,96 |
| Catégorie de parts ID en EUR | 685,57 | 669,71 | 615,43 | 595,00 | 714,53 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes) | | | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | 12,34 | 10,20 | 7,91 | 7,50 | 8,32 |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire | | | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | 50,84 | -6,43 | -34,69 | -14,82 | 31,38 |
| Catégorie de parts ID en EUR | 10,50 | -13,18 | -23,95 | -7,90 | - |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 0,40% TTC pour les parts IC
- 0,40% TTC pour les parts ID

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fond pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs. Pour les parts IC et ID

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la part IC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part ID

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la part IC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part ID

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 167 399 612,14 | 178 773 053,90 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 18 060 103,74 | 5 797 315,10 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -14 494 897,93 | -32 482 376,85 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 3 144 691,71 | 2 659 435,97 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 2 699 302,40 | -3 601 611,66 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | 745 527,28 | 17 262 246,14 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -1 074 863,52 | -1 008 450,46 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 176 479 475,82 | 167 399 612,14 |

Souscriptions rachats

| | |
|------------------------------|------------|
| Catégorie de parts IC | |
| Parts émises | 9 523,5297 |
| Parts rachetées | 6 102,0936 |
| Catégorie de parts ID | |
| Parts émises | 5 419,1600 |
| Parts rachetées | 7 781,4400 |

Commissions

| | |
|--|------|
| Catégorie de parts IC | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts ID | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007085386 - OFI INVEST CRÉDIT EUROPE IC

| | | | |
|---------------------|-----|--|----------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Capitalisation |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation |

FR0007030663 - OFI INVEST CRÉDIT EUROPE ID

| | | | |
|---------------------|-----|--|-----------------------------------|
| Devise : | EUR | Affectation des revenus nets : | Distribution |
| Couverture change : | Non | Affectation des plus et moins-values : | Capitalisation et/ou Distribution |

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

| Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Exposition | | |
|--|-------------------|------------|-----------|-----------|
| | | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Futures | - | NA | NA | NA |
| Options | - | NA | NA | NA |
| Swaps | - | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | - | NA | NA | NA |
| Total | - | NA | NA | NA |

Exposition sur le marché des obligations convertibles

| Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | Décomposition par niveau de deltas | |
|---|-------------------|--|---------------|------------------------------------|----------|
| | | < 1 an | 1 < X < 5 ans | > 5 ans | < 0,6 |
| | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers | Exposition +/- | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
|---|-------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | | | | |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | 170 228 | 102 572 | 67 656 | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 279 | - | - | - | 279 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | -1 | - | - | - | -1 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | -5 016 | - | - | - |
| Options | NA | - | - | - | - |
| Swaps | NA | - | - | - | - |
| Autres instruments | NA | - | - | - | - |
| Total | NA | 97 556 | 67 656 | - | 278 |
| | | | | | |
| Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers | | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- |
| | | | | | >5 ans +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | 4 791 | 26 775 | 138 662 |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 279 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | -1 | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

| Ventilation par durée résiduelle | 0-3 mois +/- | 3 mois-1 an +/- | 1-3 ans +/- | 3-5 ans +/- | >5 ans +/- |
|----------------------------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|
| Montants exprimés en milliers | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | -5 016 |
| Options | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - | - |
| Total | 278 | - | 4 791 | 26 775 | 133 646 |

Exposition directe sur le marché des devises

| Ventilation par devise | USD +/- | +/- | +/- | +/- |
|--|------------|-----|-----|-----|
| Montants exprimés en milliers | | | | |
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Passif | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - |
| Comptes financiers | -1 | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Devises à recevoir | - | - | - | - |
| Devises à livrer | - | - | - | - |
| Futures options swaps | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |
| Total | -1 | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit

| Ventilation par la notation des investissements | Investment Grade +/- | Non Investment Grade +/- | Non notés +/- |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------|
| Montants exprimés en milliers | | | |
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 167 217 | 2 165 | 846 |
| Titres de créances | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | -24 200 |
| Solde net | 167 217 | 2 165 | -23 354 |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Ventilation par contrepartie | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Montants exprimés en milliers | | |
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | - | |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | - | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | |
| Titres financiers empruntés | - | |
| Titres reçus en garantie | - | |
| Titres financiers donnés en pension | - | |
| Créances | 1 133 | |
| Collatéral espèces | - | |
| Dépôt de garantie espèces versé | 1 133 | |
| Newedge | 1 133 | |
| Comptes financiers | 279 | |
| Société Générale | 279 | |

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

| Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers | valeur actuelle constitutive d'une créance | valeur actuelle constitutive d'une dette |
|---|--|--|
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres empruntés | | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | | - |
| Dettes | | - |
| Collatéral espèces | | - |
| Concours bancaires | | 1 |
| Société Générale | | 1 |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination du Fonds | Orientation des placements / style de gestion | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition exprimé en milliers |
|--------------------|--|---|-------------------------|---|
| Société de gestion | Pays de domiciliation du fonds | | | |
| FR001400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITES I OFI INVEST AM | France | Monétaire | EUR |
| Total | | | | 6 301 |

Créances et Dettes

| Ventilation par nature | 30/09/2025 |
|---|----------------------|
| Créances | |
| Dépôt de garantie sur les marchés à terme | 1 133 411,30 |
| Vente à règlement différé | 1 644 041,14 |
| Coupons à recevoir | 42 000,00 |
| Total créances | 2 819 452,44 |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -62 880,14 |
| Provision commission de mouvement | -4 949,40 |
| Achat à règlement différé | -3 078 903,44 |
| Total dettes | -3 146 732,98 |
| Total | -327 280,54 |

Frais de gestion

| Catégorie de parts IC | | |
|---|--|------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,40 |
| Commission de performance (frais variables) | | - |
| Rétrocession de frais de gestion | | - |
| Catégorie de parts ID | | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,40 |
| Commission de performance (frais variables) | | - |
| Rétrocession de frais de gestion | | - |

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

| Autres engagements (par nature de produit) | 30/09/2025 |
|---|-------------------|
| Garanties reçues | - |
| dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Garanties données | - |
| dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors bilan | - |
| Total | - |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-----------------------------|-----------------|--------------|-----------------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FR001400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | 5 938,00 | 1 061,13 | 6 300 989,94 |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Catégorie de parts IC | | |
| Revenus nets | 1 892 137,12 | 1 463 890,43 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 1 892 137,12 | 1 463 890,43 |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 1 892 137,12 | 1 463 890,43 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 1 892 137,12 | 1 463 890,43 |
| Total | 1 892 137,12 | 1 463 890,43 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |
| Catégorie de parts ID | | |
| Revenus nets | 1 278 092,27 | 1 080 667,81 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 1 278 092,27 | 1 080 667,81 |
| Report à nouveau | 417,80 | 392,79 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 1 278 510,07 | 1 081 060,60 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 1 278 204,18 | 1 080 633,56 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 305,89 | 427,04 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 1 278 510,07 | 1 081 060,60 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 103 582,1862 | 105 944,4662 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 12,34 | 10,20 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| | 30/09/2025 | 30/09/2024 |
|---|---------------------|----------------------|
| Catégorie de parts IC | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 1 612 018,56 | -1 885 308,44 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 1 612 018,56 | -1 885 308,44 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 1 612 018,56 | -1 885 308,44 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 1 612 018,56 | -1 885 308,44 |
| Total | 1 612 018,56 | -1 885 308,44 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Catégorie de parts ID | | |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 1 087 764,37 | -1 397 325,91 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 1 087 764,37 | -1 397 325,91 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 1 087 764,37 | -1 397 325,91 |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 1 087 764,37 | -1 397 325,91 |
| Total | 1 087 764,37 | -1 397 325,91 |
| * Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 103 582,1862 | 105 944,4662 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| Immobilisations corporelles nettes | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | | |
| Obligations convertibles en actions | | | | | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | | |
| A2A SPA 3.625% 30/01/2035 | Energie | EUR | 818 000,00 | 831 760,55 | 0,47 |
| ABN AMRO BANK NV 4.375% 16/07/2036 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 941 975,38 | 0,53 |
| ACHMEA BV VAR 02/11/2044 | Finance/Assurance | EUR | 544 000,00 | 624 578,70 | 0,35 |
| ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082 | Finance/Assurance | EUR | 1 200 000,00 | 1 171 406,96 | 0,66 |
| AGEAS VAR 02/05/2056 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 935 826,29 | 0,53 |
| AGEAS VAR PERP | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 1 961 705,48 | 1,11 |
| AKZO NOBEL NV 4% 31/03/2035 | Manufacture | EUR | 685 000,00 | 708 244,77 | 0,40 |
| ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099 | Energie | EUR | 857 000,00 | 901 091,71 | 0,51 |
| ALLIANZ SE VAR 25/07/2055 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 730 279,49 | 0,41 |
| ALLIANZ SE VAR PERP | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 238 357,53 | 0,70 |
| ALLIANZ SE VAR PERP | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 364 954,90 | 0,21 |
| ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 434 891,62 | 0,25 |
| ALPHA BANK SA VAR 27/06/2029 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 449 720,22 | 0,25 |
| ARKEMA PERP 31/12/2099 | Manufacture | EUR | 800 000,00 | 814 589,56 | 0,46 |
| AROUNDOWN SA 3.5% 13/05/2030 | Immobilier | EUR | 1 700 000,00 | 1 715 752,95 | 0,97 |
| ASB BANK LIMITED 3.185% 16/04/2029 | Finance/Assurance | EUR | 577 000,00 | 593 633,17 | 0,34 |
| ASR NEDERLAND NV VAR PERPTUAL | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 877 284,93 | 0,50 |
| ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 993 332,59 | 0,56 |
| ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05/08/2033 | Finance/Assurance | EUR | 1 635 000,00 | 1 656 760,02 | 0,94 |
| AVERY DENNISON CORP 3.75% 04/11/2034 | Manufacture | EUR | 843 000,00 | 867 168,46 | 0,49 |
| AXA SA VAR PERP 31/12/2099 | Finance/Assurance | EUR | 1 729 000,00 | 1 888 365,78 | 1,07 |
| BANCO BPM SPA 3.375% 21/01/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 658 000,00 | 1 727 911,73 | 0,98 |
| BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 13/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 713 554,68 | 0,40 |
| BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 988 356,58 | 0,56 |
| BANCO SANTANDER SA 3.5% 02/10/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 200 000,00 | 1 211 928,00 | 0,69 |
| BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 1 020 710,71 | 0,58 |
| BANK OF AMERICA VAR 26/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 1 784 599,95 | 1,01 |
| BANK OF MONTREAL VAR 09/01/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 444 000,00 | 1 453 889,22 | 0,82 |
| BANQUE 4.75% 10/11/2031 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 891 043,73 | 0,50 |
| BARCLAYS BANK PLC VAR 12/05/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 280 000,00 | 1 141 187,96 | 0,65 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| BARCLAYS PLZ VAR 26/03/2037 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 318 287,55 | 0,18 |
| BAWAG P S K VAR 02/09/2033 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 698 217,78 | 0,40 |
| BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 800 000,00 | 1 845 760,19 | 1,05 |
| BMW FINANCE NV 3.25% 20/05/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 127 000,00 | 1 145 596,12 | 0,65 |
| BNP PARIBAS VAR 13/11/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 100 000,00 | 1 225 712,67 | 0,69 |
| BNP PARIBAS VAR 18/02/2037 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 925 854,00 | 0,52 |
| BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033 | Admin. privée | EUR | 1 181 000,00 | 1 258 498,35 | 0,71 |
| BPCE SA VAR 13/10/2046 | Finance/Assurance | EUR | 2 200 000,00 | 2 031 941,10 | 1,15 |
| BPCE SA VAR 20/01/2034 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 732 658,64 | 0,42 |
| BPCE SA VAR 26/02/2036 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 432 994,58 | 0,25 |
| BRENTAG FINANCE BV 3.875% 24/04/2032 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 829 185,97 | 0,47 |
| BUREAU VERITAS SA 3.125% 15/11/2031 | Science/Technologie | EUR | 1 300 000,00 | 1 334 921,74 | 0,76 |
| CAPGEMINI SE 3.5% 25/09/2034 | IT/Communication | EUR | 800 000,00 | 794 016,99 | 0,45 |
| CASTELLUM HELSINKI 0.875% 17/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 1 900 000,00 | 1 754 459,22 | 0,99 |
| CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034 | Finance/Assurance | EUR | 818 000,00 | 883 510,26 | 0,50 |
| CIE GENERALE DES ESTABLI 3.125% 16/05/2031 | Manufacture | EUR | 1 000 000,00 | 1 017 820,68 | 0,58 |
| CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 855 094,25 | 0,48 |
| COFINIMMO 1.0% 24/01/2028 | Immobilier | EUR | 1 200 000,00 | 1 161 308,05 | 0,66 |
| COMCAST CORP 3.55% 26/09/2036 | IT/Communication | EUR | 700 000,00 | 696 320,49 | 0,39 |
| COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 521 238,97 | 0,30 |
| CONTINENTAL AG 2.875% 09/06/2029 | Manufacture | EUR | 622 000,00 | 622 996,22 | 0,35 |
| COVIVIO 3.625% 17/06/2034 | Immobilier | EUR | 500 000,00 | 497 458,36 | 0,28 |
| COVIVIO 4.625% 05/06/2032 | Immobilier | EUR | 800 000,00 | 861 543,01 | 0,49 |
| COVIVIO HOTELS SACA 4.125% 23/05/2033 | Immobilier | EUR | 800 000,00 | 827 454,25 | 0,47 |
| CPMC CAST CORP 3.25% 26/09/2032 | IT/Communication | EUR | 704 000,00 | 702 531,63 | 0,40 |
| CREDIT AGRICOLE ASSRNCE 1.50% 06/10/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 100 000,00 | 998 014,18 | 0,57 |
| CREDIT MUTUEL ARKEA 3.50% 09/02/2029 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 726 385,97 | 0,41 |
| CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 851 135,45 | 0,48 |
| CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 01/03/2029 | Finance/Assurance | EUR | 200 000,00 | 232 142,14 | 0,13 |
| CRELAN SA VAR 23/01/2032 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 790 234,60 | 0,45 |
| CRITERIA CAIXA SA 3.25% 25/02/2031 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 818 096,00 | 0,46 |
| DAIMLER TRUCK INTL 3.375% 23/09/2030 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 812 409,75 | 0,46 |
| DANONE 3.438% 07/04/2033 | Manufacture | EUR | 700 000,00 | 718 127,30 | 0,41 |
| DANONE SA 3.47% 22/05/2031 | Manufacture | EUR | 500 000,00 | 518 412,05 | 0,29 |
| DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 428 639,45 | 0,24 |
| DEUTSCHE BANK AG VAR 13/02/2031 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 410 643,84 | 0,23 |
| DEUTSCHE BANK AG VAR 19/11/2030 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 576 551,18 | 0,33 |
| DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 836 931,73 | 0,47 |
| DEUTSCHE POST AG 3% 24/03/2030 | Transport | EUR | 656 000,00 | 672 807,26 | 0,38 |
| DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 146 000,00 | 1 005 199,77 | 0,57 |
| DNB BANK ASA VAR 13/09/2033 | Finance/Assurance | EUR | 850 000,00 | 895 366,83 | 0,51 |
| DSM BV 3.625% 02/07/2034 | Manufacture | EUR | 855 000,00 | 876 868,32 | 0,50 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|---------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030 | Finance/Assurance | EUR | 386 000,00 | 401 661,39 | 0,23 |
| E ON SE 3.375% 15/01/2031 | Energie | EUR | 1 095 000,00 | 1 142 776,05 | 0,65 |
| EAST JAPAN RAILWAY CO 3.727% 02/09/2037 | Transport | EUR | 1 297 000,00 | 1 307 445,11 | 0,74 |
| EATON CAPITAL ULC 3.625% 09/05/2035 | Finance/Assurance | EUR | 900 000,00 | 919 008,00 | 0,52 |
| EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.125% 03/12/2031 | Science/Technologie | EUR | 381 000,00 | 380 296,25 | 0,22 |
| EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.5% 16/07/2030 | Science/Technologie | EUR | 100 000,00 | 102 772,95 | 0,06 |
| EL CORTE INGLES SA 3.5% 24/07/2033 | Commerce | EUR | 400 000,00 | 397 332,93 | 0,23 |
| ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034 | Energie | EUR | 800 000,00 | 897 638,90 | 0,51 |
| ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.875% 11/06/2031 | Energie | EUR | 800 000,00 | 828 853,26 | 0,47 |
| ELLEVIO AB 3.75% 14/05/2035 | Energie | EUR | 707 000,00 | 719 702,18 | 0,41 |
| ELM BV FOR JULIUS BAER 3.375% 19/06/2030 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 812 999,12 | 0,46 |
| ENEL SPA VAR PERPETUAL | Energie | EUR | 1 100 000,00 | 1 001 355,16 | 0,57 |
| ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082 | Energie | EUR | 1 000 000,00 | 988 991,37 | 0,56 |
| ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082 | Energie | EUR | 700 000,00 | 652 466,26 | 0,37 |
| ENGIE SA 3.875% 06/01/2031 | Energie | EUR | 1 800 000,00 | 1 914 188,79 | 1,08 |
| ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 532 000,00 | 502 064,72 | 0,28 |
| ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029 | Manufacture | EUR | 900 000,00 | 921 365,88 | 0,52 |
| ESSITY AB 0.5% 03/02/2030 | Manufacture | EUR | 300 000,00 | 274 005,41 | 0,16 |
| ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029 | Finance/Assurance | EUR | 100 000,00 | 91 203,64 | 0,05 |
| EVONIK INDUSTRIES AG 3.25% 15/01/2030 | Manufacture | EUR | 659 000,00 | 688 148,02 | 0,39 |
| EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055 | Manufacture | EUR | 700 000,00 | 701 888,66 | 0,40 |
| EXPERIAN FINANCE PLC 3.51% 15/12/2033 | IT/Communication | EUR | 737 000,00 | 758 346,04 | 0,43 |
| FERROVIAL SA 3.25% 16/01/2030 | Construction | EUR | 666 000,00 | 688 378,69 | 0,39 |
| FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029 | Energie | EUR | 640 000,00 | 654 626,19 | 0,37 |
| FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029 | Manufacture | EUR | 500 000,00 | 515 747,88 | 0,29 |
| FORTUM OYJ 4% 26/05/2028 | Energie | EUR | 1 000 000,00 | 1 045 806,99 | 0,59 |
| FRESENIUS MEDICAL CARE A 3.125% 08/12/2028 | Santé/Social | EUR | 463 000,00 | 474 211,13 | 0,27 |
| GDF SUEZ 1.5% 13/03/2035 | Energie | EUR | 300 000,00 | 252 591,74 | 0,14 |
| GECINA 0.875% 30/06/2036 | Immobilier | EUR | 1 200 000,00 | 913 348,11 | 0,52 |
| GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033 | Finance/Assurance | EUR | 632 000,00 | 686 508,87 | 0,39 |
| GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042 | Finance/Assurance | EUR | 300 000,00 | 267 972,70 | 0,15 |
| HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030 | Construction | EUR | 1 000 000,00 | 1 040 413,56 | 0,59 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099 | Finance/Assurance | EUR | 700 000,00 | 718 166,73 | 0,41 |
| IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099 | Finance/Assurance | EUR | 500 000,00 | 501 970,38 | 0,28 |
| ICADE SA 4.375% 22/05/2035 | Immobilier | EUR | 1 300 000,00 | 1 317 942,32 | 0,75 |
| IDS FINANCING PLC 1% 01/01/2029 | Finance/Assurance | EUR | 768 000,00 | 765 265,18 | 0,43 |
| INFORMA PLC 3.375% 09/06/2031 | IT/Communication | EUR | 521 000,00 | 527 686,29 | 0,30 |
| ING GROEP NV VAR 20/08/2037 | Finance/Assurance | EUR | 2 000 000,00 | 2 012 010,14 | 1,14 |
| INMOBILIARIA COLONIAL SO 2.50% 28/11/2029 | Immobilier | EUR | 600 000,00 | 601 581,53 | 0,34 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 509 000,00 | 1 548 109,77 | 0,88 |
| INVESTOR AB 3,5% 31/03/2034 | Finance/Assurance | EUR | 583 000,00 | 600 763,85 | 0,34 |
| IREN SPA VAR PERP 31/12/2099 | Energie | EUR | 500 000,00 | 523 071,30 | 0,30 |
| JOHNSON CONTROLS TYCO FI 3,125% 11/12/2033 | Manufacture | EUR | 623 000,00 | 623 010,50 | 0,35 |
| JPMORGAN CHASE & CO VAR 23/01/2036 | Finance/Assurance | EUR | 1 397 000,00 | 1 431 620,38 | 0,81 |
| LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032 | Finance/Assurance | EUR | 2 200 000,00 | 2 123 029,53 | 1,20 |
| LEGAL & GENERAL GROUP VAR 04/09/2055 | Finance/Assurance | EUR | 1 141 000,00 | 1 148 982,62 | 0,65 |
| LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 09/05/2035 | Finance/Assurance | EUR | 1 125 000,00 | 1 162 552,50 | 0,66 |
| LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032 | Finance/Assurance | EUR | 458 000,00 | 478 060,02 | 0,27 |
| LSEG NETHERLANDS BV 4,231% 29/09/2030 | Finance/Assurance | EUR | 861 000,00 | 909 343,22 | 0,52 |
| MAGNA INTERNATIONAL 3,625% 21/05/2031 | Manufacture | EUR | 673 000,00 | 687 562,52 | 0,39 |
| MERCK KGAA VAR 09/09/2080 | Manufacture | EUR | 1 100 000,00 | 1 090 819,37 | 0,62 |
| MONDI FINANCE PLC 3,75% 18/05/2033 | Finance/Assurance | EUR | 1 706 000,00 | 1 755 205,25 | 0,99 |
| MORGAN STANLEY VAR 21/03/2035 | Finance/Assurance | EUR | 1 500 000,00 | 1 572 479,18 | 0,89 |
| MORGAN STANLEY VAR 29/04/2033 | Finance/Assurance | EUR | 1 000 000,00 | 872 979,92 | 0,49 |
| NATIONAL GRID 4,151% 12/09/2027 | Finance/Assurance | EUR | 1 287 000,00 | 1 327 739,37 | 0,75 |
| NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3,631% 03/09/2031 | Finance/Assurance | EUR | 735 000,00 | 753 275,70 | 0,43 |
| NATIONWIDE BLDG VAR 30/07/2035 | Finance/Assurance | EUR | 380 000,00 | 388 737,61 | 0,22 |
| NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 232 000,00 | 1 253 607,93 | 0,71 |
| NATWEST GROUP PLC VAR 25/02/2035 | Finance/Assurance | EUR | 1 000 000,00 | 1 026 498,00 | 0,58 |
| NN GROUP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099 | Finance/Assurance | EUR | 974 000,00 | 1 040 789,22 | 0,59 |
| NOMURA HOLDINGS INC 3,459% 28/05/2030 | Finance/Assurance | EUR | 1 132 000,00 | 1 161 624,66 | 0,66 |
| NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035 | Finance/Assurance | EUR | 861 000,00 | 902 138,34 | 0,51 |
| NTT FINANCE CORP 3,678% 16/07/2033 | Finance/Assurance | EUR | 604 000,00 | 618 230,14 | 0,35 |
| OP CORPORATE BANK PLC 2,875% 27/11/2029 | Finance/Assurance | EUR | 1 073 000,00 | 1 105 929,34 | 0,63 |
| ORANGE SA VAR PERPETUAL | IT/Communication | EUR | 1 700 000,00 | 1 863 714,19 | 1,06 |
| P3 GROUP 4,625% 13/02/2030 | Finance/Assurance | EUR | 321 000,00 | 345 383,34 | 0,20 |
| PPG INDUSTRIES INC 3,25% 04/03/2032 | Manufacture | EUR | 789 000,00 | 798 638,99 | 0,45 |
| PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034 | Finance/Assurance | EUR | 914 000,00 | 951 929,50 | 0,54 |
| PROXIMUS SADP 0,75% 17/11/2036 | IT/Communication | EUR | 900 000,00 | 693 796,32 | 0,39 |
| RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 824 264,39 | 0,47 |
| RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL | Energie | EUR | 1 600 000,00 | 1 660 505,42 | 0,94 |
| RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034 | Finance/Assurance | EUR | 600 000,00 | 600 855,29 | 0,34 |
| RELX FINANCE 3,375% 20/03/2033 | Finance/Assurance | EUR | 1 204 000,00 | 1 229 083,28 | 0,70 |
| ROQUETTE FRERES 3,774% 25/11/2031 | Manufacture | EUR | 800 000,00 | 827 269,24 | 0,47 |
| ROYAL BANK OF CANADA VAR 22/01/2031 | Finance/Assurance | EUR | 1 300 000,00 | 1 344 300,62 | 0,76 |
| RTE RESEAU DE TRANSPORT 3,75% 04/07/2035 | Energie | EUR | 1 200 000,00 | 1 221 391,89 | 0,69 |
| SAGE GROUP PLC 3,82% 15/02/2028 | IT/Communication | EUR | 1 200 000,00 | 1 256 179,89 | 0,71 |
| SANDOZ FINANCE 4% 26/03/2035 | Manufacture | EUR | 442 000,00 | 459 433,33 | 0,26 |
| SANOFI SA 3% 23/06/2032 | Manufacture | EUR | 900 000,00 | 908 884,23 | 0,52 |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030 | Manufacture | EUR | 1 200 000,00 | 1 213 504,27 | 0,69 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.5% 12/06/2033 | Manufacture | EUR | 900 000,00 | 928 115,75 | 0,53 |
| SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032 | Energie | EUR | 522 000,00 | 524 019,64 | 0,30 |
| SELP FINANCE SARL 3.75% 16/01/2032 | Immobilier | EUR | 327 000,00 | 338 330,42 | 0,19 |
| SMURFIT KAPPA TREASURY 3.454% 27/11/2032 | Finance/Assurance | EUR | 661 000,00 | 681 002,33 | 0,39 |
| SOCIETE GENERALE VAR 15/11/2032 | Finance/Assurance | EUR | 1 400 000,00 | 1 402 581,56 | 0,79 |
| SSE PLC 3.5% 18/03/2032 | Energie | EUR | 1 011 000,00 | 1 044 874,87 | 0,59 |
| SSE PLC VAR PERP | Energie | EUR | 800 000,00 | 825 642,08 | 0,47 |
| STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2031 | Energie | EUR | 1 337 000,00 | 1 373 681,42 | 0,78 |
| STATNETT SF 3.375% 26/02/2036 | Energie | EUR | 900 000,00 | 908 745,78 | 0,51 |
| TELE2 AB 0.75% 23/03/2031 | IT/Communication | EUR | 400 000,00 | 360 770,30 | 0,20 |
| TELE2 AB 3.75% 22/11/2029 | IT/Communication | EUR | 797 000,00 | 847 402,50 | 0,48 |
| TELENOR SA 4% 03/10/2030 | IT/Communication | EUR | 787 000,00 | 859 451,54 | 0,49 |
| TELIA CO AB 2.125% 20/02/2034 | IT/Communication | EUR | 700 000,00 | 646 191,77 | 0,37 |
| TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083 | IT/Communication | EUR | 500 000,00 | 497 971,10 | 0,28 |
| TELSTRA GROUP LTD 3.5% 03/09/2036 | IT/Communication | EUR | 1 440 000,00 | 1 448 425,18 | 0,82 |
| TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032 | Energie | EUR | 700 000,00 | 759 458,58 | 0,43 |
| TERNA RETE ELETTRICA 3.0% 22/07/2031 | Energie | EUR | 1 050 000,00 | 1 049 084,20 | 0,59 |
| TESCO CORP TRESURY SERV 3.375% 06/05/2032 | Finance/Assurance | EUR | 591 000,00 | 600 283,07 | 0,34 |
| THALES SA 4.25% 18/10/2031 | Manufacture | EUR | 800 000,00 | 886 653,59 | 0,50 |
| TORONTO DOM BANK VAR 23/01/2036 | Finance/Assurance | EUR | 841 000,00 | 876 274,54 | 0,50 |
| TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029 | Finance/Assurance | EUR | 390 000,00 | 373 811,42 | 0,21 |
| TRANSURBAN FINANCE CO 4.143% 17/04/2035 | Finance/Assurance | EUR | 298 000,00 | 312 172,63 | 0,18 |
| UBS GROUP AG VAR 09/06/2033 | Finance/Assurance | EUR | 902 000,00 | 952 499,89 | 0,54 |
| UBS GROUP AG VAR 11/08/2031 | Finance/Assurance | EUR | 582 000,00 | 585 471,49 | 0,33 |
| UCB SA 4.25% 20/03/2030 | Manufacture | EUR | 800 000,00 | 845 953,54 | 0,48 |
| UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034 | Immobilier | EUR | 800 000,00 | 806 559,56 | 0,46 |
| UNICAJA BANCO SA VAR 30/06/2031 | Finance/Assurance | EUR | 400 000,00 | 406 273,48 | 0,23 |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032 | IT/Communication | EUR | 1 016 000,00 | 1 047 239,49 | 0,59 |
| VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031 | Eau/Déchets | EUR | 1 000 000,00 | 1 016 182,05 | 0,58 |
| VERBUND AG 3.25% 17/05/2031 | Energie | EUR | 900 000,00 | 927 330,90 | 0,53 |
| VISA INC 3.5% 15/05/2037 | Finance/Assurance | EUR | 1 277 000,00 | 1 297 782,74 | 0,74 |
| VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 811 004,00 | 0,46 |
| VONOVA SE 0.75% 01/09/2032 | Immobilier | EUR | 2 000 000,00 | 1 663 953,97 | 0,94 |
| WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030 | IT/Communication | EUR | 1 300 000,00 | 1 180 906,82 | 0,67 |
| WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031 | IT/Communication | EUR | 822 000,00 | 866 707,45 | 0,49 |
| ZUERCHER KANTONALBANK VAR 11/09/2031 | Finance/Assurance | EUR | 800 000,00 | 802 835,24 | 0,45 |
| <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

| Libellé de l'instrument | Secteur d'activité | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------------|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Titres de créances | | | | - | - |
| <i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| <i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i> | | | | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | | 6 300 989,94 | 3,57 |
| <i>OPCVM</i> | | | | 6 300 989,94 | 3,57 |
| OFI INVEST ESG LIQUIDITES I | Finance/Assurance | EUR | 5 938,00 | 6 300 989,94 | 3,57 |
| <i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i> | | | | - | - |
| <i>Autres OPC et fonds d'investissements</i> | | | | - | - |
| Dépôts | | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i> | | | | - | - |
| <i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers empruntés</i> | | | | - | - |
| <i>Titres financiers donnés en pension</i> | | | | - | - |
| <i>Autres opérations temporaires</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations de cession sur instruments financiers</i> | | | | - | - |
| <i>Opérations temporaires sur titres financiers</i> | | | | - | - |
| Prêts | | | | - | - |
| Emprunts | | | | - | - |
| Autres actifs éligibles | | | | - | - |
| Autres passifs éligibles | | | | - | - |
| Total | | | | 176 528 878,29 | 100,03 |

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | - | - | - | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|--------------------------------------|-------------|------------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Futures | | | | |
| EURO BUND | 28 | 9 520,00 | - | 3 599 960,00 |
| EURO-OAT | -71 | - | 91 590,00 | -8 615 850,00 |
| Sous-Total Futures | | 9 520,00 | 91 590,00 | -5 015 890,00 |
| Total Taux d'intérêts | | 9 520,00 | 91 590,00 | -5 015 890,00 |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Dérivés de crédits | | | | |
| 259MJPME01OH0282802 | -24 200 000 | - | 2 606 651,91 | -24 200 000,00 |
| Sous-Total Dérivés de crédits | | - | 2 606 651,91 | -24 200 000,00 |
| Total Crédit | | - | 2 606 651,91 | -24 200 000,00 |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition | | | |
|------------------|------------------------------------|--------|-------------------------|---------|----------------------|---------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant | Devise | Montant |
| Total | - | - | - | - | - | - |

L'inventaire des instruments financiers à terme

| Libellé de l'instrument | Quantité | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition +/- |
|---------------------------------|----------|------------------------------------|--------|--------------------------------|
| | | Actif | Passif | |
| Actions | | | | |
| Total Actions | | - | - | - |
| Taux d'intérêts | | | | |
| Total Taux d'intérêts | | - | - | - |
| Change | | | | |
| Total Change | | - | - | - |
| Crédit | | | | |
| Total Crédit | | - | - | - |
| Autres expositions | | | | |
| Total Autres expositions | | - | - | - |

Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|---------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 176 528 878,29 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | - |
| Total instruments financiers à terme - actions | - |
| Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts | -82 070,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | -2 606 651,91 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Appels de marge | 2 688 721,91 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 3 098 434,63 |
| Autres passifs (-) | -3 147 837,10 |
| Passifs de financement (-) | - |
| Total = actif net | 176 479 475,82 |